

Alpes de Haute Provence
Commune d'AUBIGNOSC

Membres en exercice : **15**
Présents : 12
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

DCM N° 14/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210400131-20170328-201714ELUS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2017

Publication : 11/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2017

---- L'an deux mille **DIX-SEPT**

le **28 mars à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 21 mars 2017

Membres présents : Mmes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, MACCARIO Fabrice, ALBERT JUESTZ Françoise, FAURE Michel, LATIL Yves, WALCZAK Franck et BERTOU Christel.**

Absent(s) excusé(s) : **WALLON Muriel, WEBER Hélène et VILLETTE Christelle**

Pouvoir(s) : VILLETTE Christelle à TURCAN Nicole

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

OBJET : INDEMNITE DES ELUS / Modification de la DCM 17.2014 du 03 avril 2014

---- Monsieur le maire rappelle la délibération n°14/2014 en date du 03 avril 2014 relative aux indemnités des élus. Il précise que le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 a modifié l'indice brut terminal de la fonction publique auquel ladite délibération fait référence.

---- Il convient de délibérer à nouveau en indiquant que le montant des indemnités des élus sera fixé en pourcentage de « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans mentionner la valeur de l'indice.

----- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **FIXE** le montant des indemnités en pourcentage de « **l'indice brut terminal de la fonction publique** »
- **PRÉCISE** que les pourcentages fixés par la délibération du 03 avril 2014 sont inchangés

Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

René AVINENS

